Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Service suisse d'enquête de sécurité SESE

Bureau d'enquête

Recommandation de sécurité No. 83

Date de la publication	21.03.2017
No. reg. du rapport final	2014071701
Déficit de sécurité	Le 17 juillet 2014 à 19 h 45, un fort dégagement de fumée a été constaté sur la locomotive rangée en queue d'un train-navette du Zentralbahn à Hergiswil. L'installation de climatisation située dans la cabine de conduite arrière non occupée de la locomotive avait pris feu. Le moteur électrique était alimenté directement, sans sécurité, à partir de la source de courant, ce qui est autorisé pour des moteurs électriques de cette classe de puissance. L'incendie a cependant démontré que le moteur pouvait prendre feu. Les conséquences pourraient être désastreuses, notamment si l'incendie venait à se propager alors que le train circule dans de longs tunnels.
Recommandation de sécurité	L'OFT devrait examiner les conditions applicables à la surveillance des moteurs électriques, dans la perspective d'un débranchement indépendant de la source d'alimentation en cas de problèmes techniques, et les adapter si nécessaire.
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	Dans les dispositions d'exécution de l'OCF (DE-OCF), l'OFT définit l'objectif de protection et rappelle dans ce contexte les normes EN à respecter. Du point de vue de l'OFT, les prescriptions à respecter sont donc clairement définies et il n'est pas nécessaire de les compléter. Il incombe à l'entreprise ferroviaire de mettre en œuvre correctement les normes, donc de respecter les prescriptions. L'OFT a vérifié s'il était nécessaire d'adapter les prescriptions et est arrivé à la conclusion que cela ne s'imposait pas.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Schlussbericht

Service suisse d'enquête de sécurité SESE
3003 Berne
Tel.: +41 58 466 33 00, Fax.: +41 58 466 33 01
info@sust.admin.ch
www.sust.admin.ch